



Réflexions sur les accommodements raisonnables au Québec

Par Joseph Kamanda Kimona-Mbinga¹

Gatineau, le 25 septembre 2007

**Messieurs Gérard BOUCHARD et Charles TAYLOR,
Co-présidents de la Commission sur les Accommodements
raisonnables**

Je voudrais vous faire part de quelques réflexions sur les accommodements raisonnables, objet de la commission que vous êtes entrain de présider. Je m'excuse de vous les faire parvenir après votre passage à Gatineau où je réside. Il m'était difficile de participer à vos séances publiques dans l'Outaouais compte tenu de mon emploi du temps. Mais il m'arrive de suivre par voie de télévision certaines séances de la commission. Je voudrais vous féliciter pour tout le travail d'encadrement que vous faites pour mieux canaliser les interventions lors de ces séances. Votre tâche n'est pas la plus aisée. Vous réalisez un travail très apprécié qui, au fil du temps, transforme la commission en un processus pédagogique collectif très intéressant qui mérite l'attention de tout le monde.

Personnellement, je n'étais pas convaincu au départ de la pertinence d'une commission sur les accommodements raisonnables. Non pas par ce que le sujet n'était pas digne d'une telle attention. Mais tout simplement à cause du contexte politique dans lequel la question de ces accommodements a été soulevée. Au fait, à mon avis, les accommodements raisonnables, plus précisément des abus éventuels qui en découleraient, n'est pas vraiment un enjeu sociétal crucial par son ampleur et son impact réel dans la vie de la majorité plurielle et diversifiée des Québécoises et Québécois. Les accommodements raisonnables ne sont pas arrivés au point de devenir une menace sociétale pour justifier l'exploitation médiatique et politique dont ils ont été l'objet.

Le contexte géopolitique international depuis le 11 septembre 2001 a exaspérée les craintes et les méfiances entre les communautés au point que la peur de l'autre envenime de plus en plus les relations interculturelles. Mal transposer le débat sur les

¹ L'auteur de ces réflexions est résident à Gatineau. Il a publié plusieurs analyses économiques et politiques en Europe et en Afrique. Il a été membre associé de l'Union des Écrivaines et des Écrivains Québécois (UNÉQ). Ses réflexions exprimées ici ne sont pas représentatives de points de vue institutionnels de l'Organisation pour laquelle il travaille.



Soumission à la Commission sur les Accommodements raisonnables

accommodements raisonnables dans un tel contexte, surtout ceux à caractère culturel ou religieux, ne peut que susciter des passions. Et l'histoire nous apprend comment ces genres de transpositions et des passions sont très dangereuses pour la stabilité sociale... Plus que les accommodements raisonnables, c'est finalement leur exploitation politique et médiatique ainsi que ses conséquences qui peuvent représenter une vraie menace sociétale. Ce sont là les raisons qui m'ont fait douter de la pertinence de la commission. Ma crainte était de voir la commission servir de relai d'amplification à cette exploitation.

Mais au fur et à mesure que les travaux de la commission avancent, je suis de plus en plus rassuré. Vous faites un travail d'encadrement extraordinaire qui transforme les séances publiques de la commission en un exercice d'expression collective très bénéfique pour la société québécoise. En effet, j'observe qu'il se passe quelque chose de très semblable à la méthode qu'appliquait Socrate, la maïeutique, mais avec la différence que cela s'opère sur le plan collectif. En effet, le début de la sagesse, celle qui mène à la vraie connaissance, commence par le questionnement de soi. La Commission des accommodements raisonnables est entrain de devenir un processus de questionnement et de découverte sur soi, sur le plan collectif, pour toute la société québécoise. Rien que pour cela, je pense qu'il valait la peine d'avoir cette commission.

Parties des accommodements raisonnables, plusieurs interventions lors de séances publiques aboutissent sur des préoccupations identitaires. Elles se focalisent sur la nécessité de défendre l'identité québécoise qui serait menacée par l'immigration. Et comme la question des accommodements raisonnables est liée à tort ou raison à l'immigration, le lien devient facile et immédiat entre la menace identitaire perçue ou ressentie et l'immigration « source » des accommodements. Je ne vais pas consacrer mes réflexions à développer des thèses ou à prouver des hypothèses qui démontreraient la fausseté ou la validité du lien perçu entre la menace identitaire et la question d'immigration ou des accommodements raisonnables. Je vais tout simplement participer au processus collectif de questionnement qu'offre la commission.

Au fait, plusieurs interventions lors de séances publiques font référence l'identité québécoise, aux valeurs québécoises auxquelles doivent adhérer les minorités et les immigrants qui choisissent le Québec. Affirmer une telle préoccupation est de plus légitime. Si quelqu'un choisit de vivre au Québec, ce qu'il adhère d'y vivre conformément selon ce qui détermine et fonde le Québec comme société. Et l'exiger de nouveaux arrivants n'est en principe qu'un simple rappel de motivations de choix qui ont guidé leurs décisions de s'installer au Québec. S'il est tout à fait légitime d'affirmer la nécessité d'adhésion à l'identité québécoise et à ses valeurs pour tous ceux qui vivent au Québec, il est tout au aussi légitime de se questionner sur la nature de cette identité et de ces valeurs auxquelles on adhère. Le questionnement est



l'essence même de fondement du progrès qui a caractérisé l'essor de l'occident depuis la renaissance et les temps des lumières. Au Québec, le questionnement s'est manifesté à travers la dynamique qui a abouti à la révolution tranquille. Une société qui refuserait tout questionnement de sa propre identité et de ses propres valeurs n'est pas loin du totalitarisme et du déclin de progrès.

Il est donc nécessaire de se demander ce que sont l'identité et les valeurs québécoises auxquelles nous devons adhérer individuellement et collectivement comme membres de la société québécoise. Serait-ce tout simplement un choix entre le religieux ou l'aspect laïc des institutions et de l'espace public? Seraient-ce les acquis de la tradition des premières vagues d'immigrations françaises et européennes? Ou tout simplement les conséquences de la modernisation issue de la révolution tranquille? Y aurait-il des valeurs exclusivement québécoises que l'on ne retrouve nulle part ailleurs au monde? S'agit-il simplement de la question de choix de codes vestimentaires et de leurs symboliques, que ces choix soient le résultat d'une liberté individuelle ou d'une contrainte collective? Les questions peuvent se multiplier à l'infinie sur la nature de l'identité et des valeurs québécoises. Les réponses seront tout aussi multiples et variées. Ceci démontre bien la difficulté de définir conceptuellement la notion d'identité et de valeurs, et ce non pas seulement pour le Québec d'aujourd'hui, mais pour toute société humaine à travers l'histoire.

De tous les temps à travers la terre, le vivre ensemble n'a jamais été une éternelle harmonie, même dans une microsociété monolithique. Le fait que les individus ne sont pas des copies identiques des uns et des autres, même issus du même sang, il se fait que le vivre ensemble est une source des conflits. La résolution de ces conflits qui pérennise la paix sociale est celle qui fait du consensus la source du Droit pour régir l'espace public. Dans le cadre d'une société ouverte, comme l'est le Québec, le consensus sur le vivre ensemble est fondé sur la reconnaissance de la diversité comme creuset de l'identité collective et de valeurs sociétales.

Le long processus de la transformation sociale, économique, politique et culturelle depuis la rencontre entre les premiers immigrants européens venus au Québec et les nations qui occupaient cette terre a été forgé dans la reconnaissance mutuelle des uns et des autres. La révolution tranquille s'est fondée sur l'affirmation des droits et libertés individuels et collectifs qu'institue la Charte. La reconnaissance linguistique du Québec comme une distinction spécifique du Canada fait aussi partie de la diversité. Et au niveau global, le Québec est le champion de la reconnaissance de la diversité, notamment au sein de l'UNESCO et de la Francophonie. Il serait donc absurde et contradictoire d'être à la fois la société issue de la reconnaissance mutuelle, et qui se montre ardemment le défenseur de la diversité des nations au niveau global et externe, tout en niant cette diversité et le respect mutuelle de la différence comme fondement de sa propre identité et de ses propres valeurs à l'interne.



En mon sens, l'identité collective québécoise et les valeurs communes qui font du Québec une société ouverte et distincte sont fondée sur la reconnaissance de la diversité de ses membres et de ses communautés qui acceptent de partager une langue commune, le français, et de vivre leurs différences comme une source d'enrichissement mutuel. Les institutions démocratiques canadiennes et québécoises ont pour mission, entre autres, d'assurer la régulation de l'espace public pour que la diversité ne soit pas une source de chaos, mais bien au contraire de coexistence harmonieuse. La Charte reste donc l'instrument essentiel de cette régulation. Et les accommodements raisonnables trouvent toute leur pertinence dans l'affirmation de la diversité comme creuset du consensus de vivre ensemble.

Le fait que tous les individus ne sont pas identiques sur le plan physique, social, culturel, et autre, il devient essentiel de trouver des mécanismes qui accordent à tous l'égalité des chances dans l'espace public afin que le vivre ensemble devienne une source de paix, de cohésion sociale et de prospérité partagée. C'est ce principe d'équité qui doit prévaloir dans tout accommodement raisonnable intervenant dans l'espace public. Le principe de la neutralité et de l'universalité de la règle du Droit qui régit l'espace public n'est pas contradictoire au principe d'équité face à la diversité des individus et des communautés d'une société. La Charte Canadienne des droits et libertés ainsi que la Charte québécoises des droits et libertés sont des outils précieux pour cette fin. Quand on parle des accommodements raisonnables sans y faire référence ou tout simplement en voulant remettre en questions les acquis de ces Chartes, on franchit un seuil dangereux comme société.

Je terminerai mes réflexions en soulignant que l'identité collective et les valeurs communes dans une société ouverte ne sont pas des stéréotypes monolithiques, exclusives et statiques. Bien au contraire, ce sont des réalités plurielles, dynamiques et inclusives. Les traditions, les mœurs, les us et coutumes sont les résultats des processus cumulatifs au sein d'une société. Les identités et les valeurs sont toujours plurielles. À chaque fois qu'une société humaine a tenté de nier cette évidence, c'est la négation même de l'humanité et de sa civilisation qui était en jeu... Tous les grands moments de la barbarie humaine et de la tyrannie ont lieu lors des négations de la différence de l'autre. Et les grands moments de la civilisation apparaissent lorsque les sociétés exploitent la diversité humaine dans toute sa richesse.